



07-1 - Les Annexes sanitaires





07-1-1 - L'assainissement des eaux usées



► Compétence

Le service gestionnaire est la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, avec délégation de service public dans le cadre d'un contrat d'affermage à Suez Eau France.

► Réseau

90 % du territoire urbanisé de la commune du Puy-en-Velay est desservi par des collecteurs d'eaux usées, unitaires, en grande majorité, mais également pseudo-séparatifs et séparatifs.

► La station d'épuration

Les eaux usées de l'agglomération du Puy-en-Velay sont traitées par la station de Chadrac. Cette station est dimensionnée pour traiter 63 750 équivalents-habitants.

Le RPQS de 2017 met en évidence les éléments suivants :

- **Le taux de charge hydraulique est d'environ 50% (taux qui tend à diminuer entre 2013 et 2017)**
- **Le taux de charge organique (DBO5) est de 57% en 2017 et de moins de 70% pour l'ensemble des polluants traités**

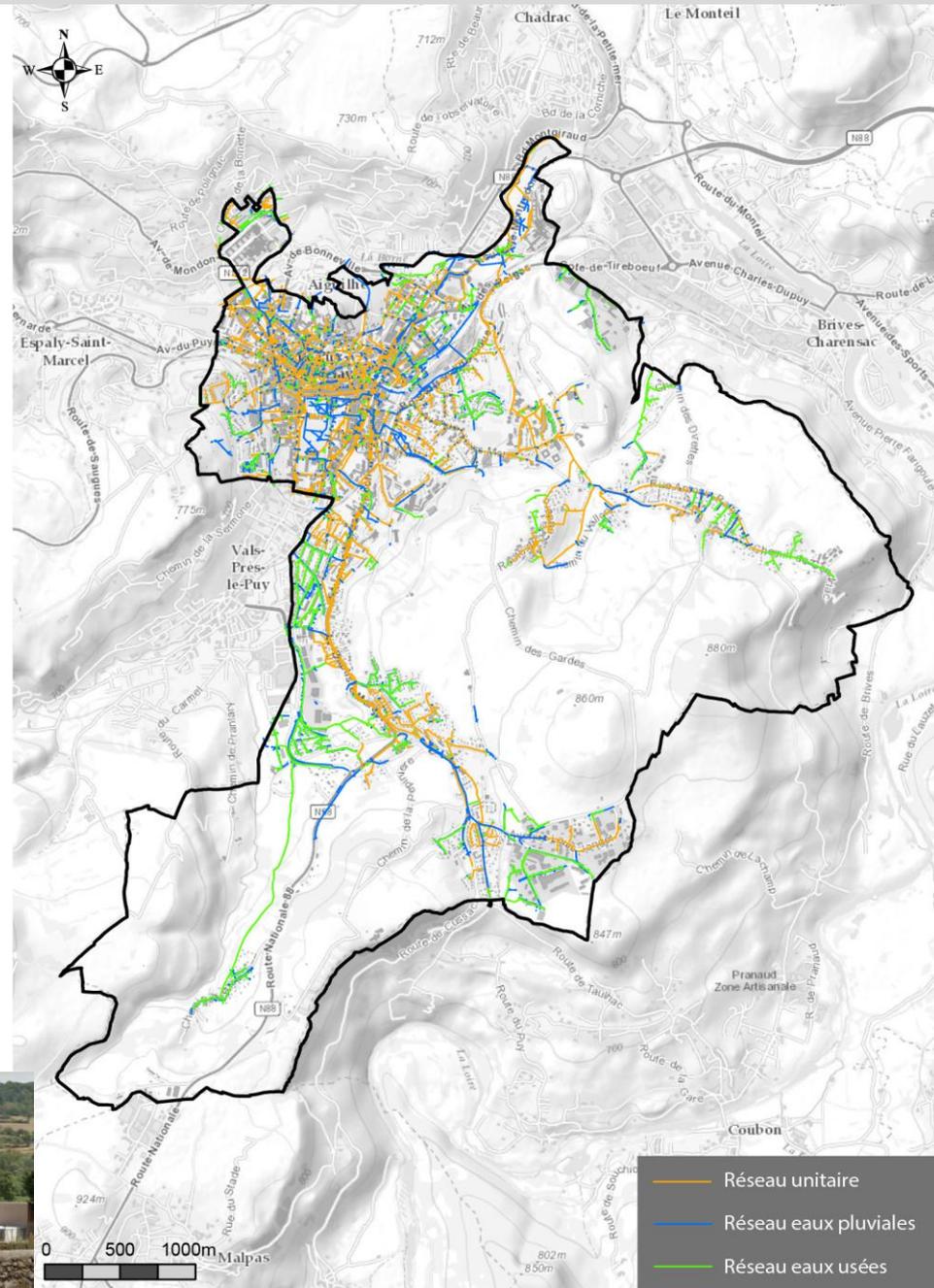
Ainsi, la capacité résiduelle de la station est comprise entre 30 et 50%, soit entre 19 000 et 31 000 équivalents-habitants estimés.

Néanmoins, **les bilans d'auto-surveillance effectués par l'Agence de l'eau les 11/5 ; 3/6 ; 27/6 ; 20/7 et 26/8/2017 sont non-conformes aux normes de rejet** définies par arrêté préfectoral.

Les pluies ont occasionné une surcharge hydraulique en entrée de station dépassant la capacité de relevage actuelle (700 à 800 m³/h) et la capacité de stockage du bassin d'orage.

Ces sur-volumes ont entraîné un déversement en tête de station et en surverse du bassin d'orage avec impact sur la qualité du rejet global (la sortie clarificateur étant conforme).

Une étude est en cours pour la réhabilitation de la station et redonner au site sa capacité nominale hydraulique.





07-1-2 - L'eau potable



➤ La compétence

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le service gestionnaire de la compétence eau potable est la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. La gestion du fonctionnement est assuré en régie directe. Les données suivantes sont issues du RPQS de 2017.

➤ La ressource et l'équilibre production/ consommation

• Production

La ressource en eau potable de l'Ex SAE (avant transfert de compétence à la communauté d'agglomération) est issue :

- du Syndicat Intercommunal du Besson-Roulon : Le Syndicat du Besson Roulon fournit, en gros, de l'eau potable à la DEA du Puy-en-Velay, au réservoir-partiteur de Taulhac.
- de la production à partir de plusieurs sites de captage sur les communes de Sanssac l'Eglise, Ceyszac la Roche, Saint Christophe sur Dolaizon et Polignac.

La production s'élevait, en 2017, à un total de 3 348 938 m³.

A noter qu'aucun captage ou périmètre de protection n'est présent sur la commune du Puy-en-Velay.

• Consommation

Le nombre d'abonnés au service de l'eau sur l'Ex-SAE en 2017 : 23 241.

La même année, ce sont 2 905 507 m³ qui ont été consommés, soit 443 183 m³ de moins que le volume total produit.

Si, dans ce différentiel, le volume total d'eau potable perdu du fait de fuites sur le réseaux n'est pas connu, on peut toutefois estimer que **le territoire dispose de ressources mobilisables en cas de besoins accrus liés au développement démographique**, en engageant notamment des travaux sur le réseau visant à réduire les pertes.

Une autre piste pourrait consister, en cas de besoin, à ré-augmenter les achats d'eau potable au syndicat voisin de Besson/Roulon, dont le rapport annuel sur le service de production et de distribution d'eau potable (2017) précise qu'ils ont été récemment diminués, pour réduire la dépendance de l'ex SAE vis-à-vis du Syndicat du Besson/Roulon (laissant sous-entendre que ces achats pourraient être ré-augmentés en cas de besoin).

Enfin, le rapport annuel sur le service de production et de distribution d'eau potable (2017), quoique peu explicite sur ce point, juge lui-même la capacité de production suffisante.

| | 2017 | 2016 |
|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Volumes produits par le S.A.E. | 2 621 268 m ³ | 2 637 928 m ³ |
| Volumes achetés (Besson Roulon) | 710 336 m ³ | 668 441 m ³ |
| Volumes achetés autres | 17 334 m ³ | 26 590 m ³ |
| Volume total entrant | 3 348 938 m³ | 3 332 959 m³ |

Volumes annuels d'eau potable produite sur les communes de l'ex SEA (dont Le Puy-en-Velay).
Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, Direction de l'Eau et de l'Assainissement, CAPEV, 2017)

| | 2017 | 2016 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Volumes comptés et facturés | 2 161 498 m ³ | 2 075 078 m ³ |
| Volumes estimés de l'utilisation de l'eau par les services publics (lavage, fontaines, arrosages, essais poteaux incendie) | 415 000 m ³ | 415 000 m ³ |
| + Jardin H. Vinay | 36 053 m ³ | 38 459 m ³ |
| Volumes consommés pour l'exploitation des installations (vidange et nettoyage des réservoirs, purges de réseaux) | 220 000 m ³ | 230 000 m ³ |
| + Ecrètements accordés aux abonnés pour des fuites | 72 956 m ³ | 56 628 m ³ |
| Total volume utilisé | 2 905 507 m³ | 2 815 165 m³ |

Consommation annuelle d'eau potable sur les communes de l'ex SEA (dont Le Puy-en-Velay).
Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, Direction de l'Eau et de l'Assainissement, CAPEV, 2017)

➤ Le réseau

Le transfert de la ressource entre les points de captage et les réservoirs est assuré par des conduites. La longueur cumulée des réseaux d'adduction de l'Ex-S.A.E. est d'environ 65 km.

De chaque réservoir partent des conduites de distribution qui assurent, par l'intermédiaire des branchements, l'alimentation en eau des immeubles. L'ensemble de ces canalisations de l'Ex SAE a un linéaire de 305 km.

➤ La qualité de l'eau

Sur l'Ex-SAE, 101 analyses de qualité de l'eau distribuée ont été réalisées par les services de l'ARS délégation Haute-Loire en 2017 (102 en 2016).

Le bilan de l'année 2017 fait ressortir une analyse non conforme aux normes bactériologiques : Le village de Marminhac commune de Polignac (18/01/2017), et une analyse non conforme physico-chimique (chlorure de vinyle monomère (CVM)) : Mons commune du Puy-en-Velay (12/09/2017).

Chlorure de vinyle monomère (CVM) : Le CVM est un produit chimique purement synthétique. Il n'existe aucune source naturelle de ce composé. La présence de CVM dans l'eau du robinet peut résulter d'une pollution de la ressource en eau, principalement du fait de rejets d'industries du PVC. Le CVM présent dans l'eau du robinet peut également provenir de certaines canalisations en PVC. L'analyse de recontrôle n'a pas confirmé ce dépassement ponctuel.

